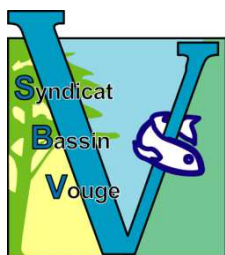


**BILAN DU CONTRAT DE « TRAVAUX »
BASSIN VERSANT DE LA VOUGE
ENTRE LE SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE
ET
L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE
2017-2018**



Restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine
(octobre 2018)



Mai 2019

A- ELEMENTS AYANT CONDUIT A LA SIGNATURE DU CONTRAT

1- Contexte

Situé au sud de l'agglomération dijonnaise en Côte d'Or, le bassin versant de la Vouge s'étend sur 428 km² réparti sur 58 communes. Un chevelu hydrographique de 215 km linéaire de cours d'eau draine le bassin versant. La population totale du bassin est estimée à 44 000 habitants pour une densité moyenne de 103 habitants/km².

2- Organisation des acteurs sur le territoire

Le périmètre d'intervention du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) couvre l'intégralité du bassin hydrographique de la Vouge ce qui est un véritable atout en termes de gouvernance du territoire. Depuis le 6 mars 2019 (dernière modification statutaire en date), 13 collectivités adhèrent au SBV au titre de la compétence GEMAPI (hors GEMAPI) définie par les différents items de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Item	Libellé	GEMA	Hors GEMAPI
1	L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	X	
2	L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	X	
7	La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines		X
8	La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines	X	
11	La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques		X
12	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique		X

Libellé des différents items de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Ce sont 4 EPCI à FP :

- la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),
- la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),
- La Communauté de communes Rives de Saône au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 12° (hors GEMAPI),
- Dijon Métropole au titre des items 1°, 2° et 8° (GEMA) et 7°, 11° et 12° (hors GEMAPI),

et 9 communes de la Communauté de communes Rives de Saône au titre des items 7 et 11 :

- Aubigny en Plaine,
- Bonnencontre,
- Brazey en Plaine,
- Broin,
- Charrey sur Saône,
- Esbarres,
- Magny lès Aubigny,
- Montot,
- Saint Usage.

3- Objectifs du Contrat et résultats attendus

3 des 5 masses d'eau superficielles que comptent le bassin versant de la Vouge présentent une mesure «**restauration morphologique**» soit 60 % des masses d'eau. 2 d'entre elles présentent une mesure «**ouvrage**» soit 40 % des masses d'eau (Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021).

Le bassin versant de la Vouge comptabilise 4 ouvrages situés sur le tronçon classé liste 2 (AP du 19 juillet 2013) de la Cent Fonts dite naturelle « depuis sa source jusqu'à Saulon la Chapelle ».

Afin d'atteindre le bon état écologique, les choix opérationnels se sont donc portés sur les thématiques prioritaires du SDAGE 2016-2021 de restauration de la continuité écologique et de restauration du fonctionnement morphologique des cours d'eau en adéquation avec le SAGE de la Vouge adopté en CLE du 3 mars 2014.

4- Programme d'actions et financement du Contrat

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (HT)	Financement prévisionnel Agence de l'eau		Année d'engagement (pour mémoire)
			Taux	Montant	
Syndicat du Bassin versant de la Vouge	Etude de préfiguration juridique et financière GEMAPI	40 000 €	80 %	32 000 €	2017
	Rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin aux Moines	35 000 €	80 %	28 000 €	2017
	Rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin Bruet	50 000 €	50 %	25 000 €	2018
	Restauration de la Vouge à Aubigny-en-Plaine	151 000 €	50 %+30 %	120 800 €	2018
	Restauration de l'Oucherotte à Aiserey	190 000 €	50 %+30 %	152 000 €	2018
	Restauration de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey	332 000 €	50 %+30 %	265 600 €	2018
	Diversification des habitats aquatiques	24 000 €	50 %	12 000 €	2017-2018
	Réimplantation de ripisylve	10 000 €	50 %	5 000 €	2017-2018
	Etude de restauration morphologique de la Bièvre	40 000 €	50 %	20 000 €	2018
	Travaux d'entretien des cours d'eau – Tranche 2017	33 000 €	30 %	9 900 €	2017
	Travaux d'entretien des cours d'eau – Tranche 2018	33 000 €	30 %	9 900 €	2018
	Poste de technicien de rivière – Année 2017	38 000 €	30 %	11 400 €	2017
	Poste de technicien de rivière – Année 2018	38 000 €	30 %	11 400 €	2018
	TOTAL	1 014 000 €		703 000 €	

B- PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT

Le périmètre d'action du contrat correspond au territoire de compétences de l'unique maître d'ouvrage engagé dans ce contrat : le Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

La mise en œuvre, le suivi et l'animation du Contrat sont assurés par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge. L'équipe technique, composée de l'animateur du contrat, de l'animateur du SAGE et du technicien de rivière, intervient prioritairement pour initier les actions inscrites au Contrat, suivre la réalisation des projets et rendre compte de l'avancement aux différents partenaires techniques et financiers.

1- Fréquence des réunions

Chaque année, le comité de rivière (composé des mêmes membres que la Commission Locale de l'Eau de la Vouge) s'est réuni au moins une fois. A cette occasion, ont été présentés le bilan technique et financier des actions de l'année écoulée et le programme des actions à poursuivre ou à réaliser dans l'année à venir.

Réunions du Comité de rivière	
Date et lieu	Objet(s)
13 juin 2017 à Fixin	Présentation du Contrat de Travaux 2017-2018
19 novembre 2018 à Bessey-lès-Cîteaux	Bilan annuel 2017
Prochaine réunion programmée en juin 2019	Bilan 2017-2018 et perspectives 2019-2020

2- Outils de suivi mis en place

En dehors des opérations dites « classiques » (travaux d'entretien des cours d'eau, poste de technicien de rivière, ...), le SBV s'est attaché à créer pour chacune des opérations engagées, un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi et le bon déroulement de l'opération.

C- POINT SUR L'ETAT DES MASSES D'EAUX

1- Objectifs de bon état

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
Vouge - SA_03_11											
FRDR10142	rivière la bièvre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT, CD	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDR11071	ruisseau la varaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2015	2015		
FRDR11304a	ruisseau cent fonts jusqu'à la Varaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR11304b	ruisseau cent fonts de la Varaude à la Vouge	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2015			2015	2015		
FRDR645	La Vouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	FT, CD	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène

Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Vouge (SDAGE 2016-2021)

Le bassin versant de la Vouge comptabilise 5 masses d'eau superficielles dont 3 d'entre elles font l'objet d'une demande de dérogation avec un objectif d'atteinte du bon état en 2027. Ces demandes de dérogation résultent essentiellement de **l'importante dégradation physique des cours d'eau** et des pollutions liées aux activités agricoles. Les principaux paramètres de déclassement des masses d'eau sont liés aux pesticides, aux substances dangereuses, aux matières organiques et oxydables, à la morphologie et à l'hydrologie.

2- Etat des masses d'eau

L'état des lieux des masses d'eau à l'échelle du bassin Rhône-méditerranée est en cours d'actualisation. L'objet central de cet état des lieux est la mise à jour, pour chaque masse d'eau, du diagnostic des pressions ayant un impact à l'origine d'un risque de non-atteinte du bon état (RNABE) à l'horizon 2027. C'est d'après ces pressions que seront ensuite actualisés à leur tour le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027, qui définissent les orientations, dispositions et mesures pour réduire ou supprimer les causes identifiées à l'origine de ce risque. Ce document d'état des lieux doit être adopté par le comité de bassin fin 2019.

En ce qui concerne les pressions « altération de la morphologie » et « altération de la continuité écologique » pour lesquelles des actions ont été programmées dans le contrat de Travaux 2017-2018 pour en réduire voire en supprimer l'impact, celles-ci perdurent sur plusieurs masses d'eau du bassin malgré leur mise en œuvre. Le tableau suivant synthétise, pour ces deux pressions, l'état d'avancement de l'état des lieux 2019 :

FRDR10142		rivière la Bièvre			
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019		
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027	
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui	
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui	
FRDR11071		rivière la Varaude			
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019		
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027	
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui	
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui	
FRDR11304a		ruisseau Cent Fonts jusqu'à la Varaude			
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019		
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027	
Altération de la morphologie	1	non	oui	non	
Altération de la continuité écologique	2	non	oui	non	
FRDR11304b		ruisseau Cent Fonts de la Varaude à la Vouge			
Pression	SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2019		
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021	RNABE 2027	Pression origine du risque 2027	
Altération de la morphologie	1	non	oui	non	
Altération de la continuité écologique	1	non	oui	non	

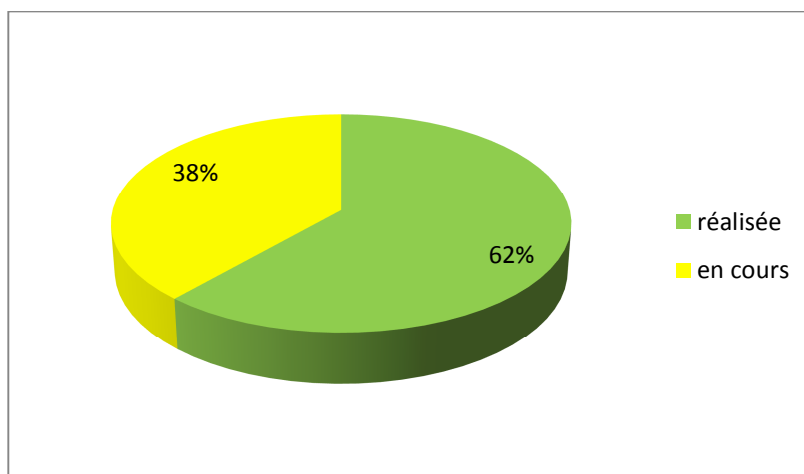
FRDR645	La Vouge		Etat des lieux 2019	
Pression	SDAGE 2016-2021		RNABE 2027	Pression origine du risque 2027
	Impact 2016	Pression origine du risque 2021		
Altération de la morphologie	3	oui	oui	oui
Altération de la continuité écologique	2	oui	oui	oui

Classe d'impact	
	1 - faible
Une pression est cause du risque si valeur d'impact est égale à 2 ou 3	2 - moyen
	3 - fort

D- BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

1- Etat d'avancement des actions

Sur la période de mise en œuvre du Contrat, 8 actions ont été réalisées (soit 62 % du programme d'actions) et 5 ont été engagées (soit 38 % du programme d'actions) sur les 13 actions prévues initialement. L'état d'avancement précis par action est repris dans le tableau de la page suivante.



Etat d'avancement du programme d'actions en fin de contrat

Intitulé de l'opération	Année d'engagement		Etat d'avancement fin de contrat			Facteurs de blocage	Perspectives de réalisation
	contractuel	réel	réalisée	en cours	non-engagée		
Etude de préfiguration juridique et financière GEMAPI	2017	/				Choix politique	Etude lancée fin 2018
Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin aux Moines	2017	2017				-	-
Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bruet	2018	2018				-	2019
Restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine	2018	2018				-	-
Restauration de l'Oucherotte à Aiserey	2018	2017				Acceptation sociale	Aucune perspective
Restauration de la morphologie de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey	2018	2017				Acceptation sociale	Aucune perspective
Diversification des habitats aquatiques	2017-2018	2017-2018				-	-
Réimplantation de ripisylve	2017-2018	2017-2018				-	-
Etude de restauration morphologique de la Bièvre	2018	2018				-	Fin étude 2019 Travaux 2020-2021
Travaux d'entretien des cours d'eau – tranche 2017	2017	2017				-	-
Travaux d'entretien des cours d'eau – tranche 2018	2018	2018				-	-
Poste de technicien de rivière – année 2017	2017	2017				-	-
Poste de technicien de rivière – année 2018	2018	2018				-	-
			62%	38%	0%		
			100%				

Etat d'avancement détaillé du programme d'actions en fin de contrat

Focus sur les actions en cours :

- Etude de préfiguration juridique et financière GEMAPI

Lors de la réunion du 3 mai 2017 à Chevigny St Sauveur à laquelle participaient les 14 EPCI compétents en matière de GEMAPI sur le « territoire Tille-Vouge-Ouche », les 4 syndicats de rivières (SITNA, SITIV, SBV, SBO) ont proposé le portage administratif et financier d'une étude de préfiguration GEMAPI sur le bassin TVO, pour le compte des collectivités devant exercer la compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Les syndicats proposaient la création d'un comité de pilotage composé des 14 EPCI concernés. La proposition a été acceptée par une très grande majorité des EPCI concernés (12). Dijon Métropole s'y est opposée et a exigé que cette démarche soit portée par l'un des 14 EPCI du périmètre TVO. La proposition ne faisant pas l'unanimité, les 4 syndicats ont informés les 14 EPCI par courrier du 31 juillet 2017 du retrait de leur offre en restant à la disposition de l'EPCI souhaitant porter la démarche. A ce jour, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assurent la co-maîtrise d'ouvrage de l'étude. Suite à la mise en concurrence achevée fin 2018, le bureau d'étude chargé de la prestation a été choisi. La mission est en cours.

- Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bruet

Les conclusions de l'étude préalable ont été présentées par le bureau d'études lors de la réunion du comité de pilotage du 27 octobre 2017. La solution technique retenue consiste en l'aménagement d'une rivière de contournement dans le lit d'un fossé préexistant. Suite à l'enquête publique et à l'instruction du dossier, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux a été signé le 16 août 2018.

Le bureau d'études a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux en novembre 2018. Ceux-ci devraient être mis en œuvre à l'étiage 2019.

- Restauration de l'Oucherotte à Aiserey

Le projet initial consistait à dissocier la rivière Oucherotte du plan d'eau, extraire les vases du plan d'eau, restaurer la morphologie du lit du cours d'eau et enfin rétablir la libre circulation piscicole au niveau du seuil aux Sirènes.

Malgré une large communication sur le projet durant la démarche (comité de pilotage de l'étude, enquête publique, réunion publique, articles de presse, ...), une non-appropriation du projet par les habitants de la commune d'Aiserey a vu le jour lors de la réunion publique du 19 septembre 2018. L'attente unique de la population consiste en un « simple curage ». Un projet limité à un curage ne peut être porté par le SBV (compétence) et ne peut être financé par l'Agence de l'eau.

Le projet ne faisant pas l'unanimité, le Conseil Syndical du SBV a choisi d'ajourner le projet et a signifié sa position à la commune d'Aiserey par courrier du 8 octobre 2018. Le Conseil Municipal d'Aiserey a par ailleurs délibéré dans ce sens le 26 mars 2019.

- Restauration de la morphologie de la Varaude à Noiron sous Gevrey

L'étude préalable concertée avait été menée sur les années 2015-2016. La phase administrative a été conduite sur 2017. Lors de l'enquête publique de février 2018, les propriétaires riverains ont manifestés leur ferme opposition au projet et ceci, malgré une très large concertation en amont. Le Commissaire Enquêteur a donc rendu un avis défavorable sur le projet. Dans ces circonstances, le Conseil Syndical du SBV a choisi de ne pas solliciter la signature de l'arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre des travaux correspondant.

- Etude de restauration morphologique de la Biètré

Une première réunion de présentation des grands principes du projet s'est déroulée en décembre 2017 en présence des maires (ou de leur représentant) des 6 communes riveraines de la Biètré. Le cahier des charges de l'étude correspondante a été mis à la consultation en novembre 2018. Le bureau d'études a été retenu pour cette prestation et la mission a débuté en février 2019.

A minima deux projets devraient être étudiés. Les sites de Marliens-Echigey et Brazey en Plaine-Saint Usage ont été pré-identifiés pour la mise en œuvre de travaux. Ceux-ci sont envisagés pour l'été 2020 et/ou 2021.

2- Bilan financier

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (€ HT)	Financement prévisionnel AE		Montant réel (€ HT)	Financement réel AE	
		taux (%)	montant (€ HT)		taux (%)	montant (€ HT)
Etude de préfiguration juridique et financière GEMAPI	40 000	80	32 000	-	-	-
Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin aux Moines	35 000	80	28 000	14 000	80	11 200
Rétablissement de la continuité écologique au droit du Moulin Bruet	50 000	50	25 000	51 390	50	25 694
Restauration de la morphologie de la Vouge à Aubigny en Plaine	151 000	50 + 30	120 800	71 810	80	57 448
Restauration de l'Oucherotte à Aiserey	190 000	50 + 30	152 000	29 964	69	20 800
Restauration de la morphologie de la Varaude à Noiron-sous-Gevrey	332 000	50 + 30	265 600	7 107	80	5 686
Diversification des habitats aquatiques	24 000	50	12 000	8 148	50	4 074
Réimplantation de ripisylve	10 000	50	5 000	6 318	50	3 159
Etude de restauration morphologique de la Bièvre	40 000	50	20 000	39 970	50	11 991
Travaux d'entretien des cours d'eau – tranche 2017	33 000	30	9 900	45 793	23	10 500
Travaux d'entretien des cours d'eau – tranche 2018	33 000	30	9 900	54 172	30	9 900,00
Poste de technicien de rivière – année 2017	38 000	30	11 400	34 978	30	13 641
Poste de technicien de rivière – année 2018	38 000	30	11 400	27 174	30	8 150
TOTAL	1 014 000	69	703 000	390 826	47	182 244

Le montant total réellement engagé, bien inférieur au montant prévisionnel du contrat, s'explique par :

- l'interruption de deux opérations de restauration de la morphologie suite aux études achevées (travaux non-engagés pour un montant total de 485 000 €),
- la réalisation de travaux de restauration de la morphologie sur la Vouge d'un montant réel (72 000 €) inférieur au montant prévisionnel inscrit au contrat issu de l'étude préalable (151 000 €),

- la non-réalisation (dans le cadre de ce contrat) de l'étude de préfiguration juridique et financière GEMAPI (40 000 €).

CONCLUSIONS : BILAN ET PERSPECTIVES

Il est à noter qu'en ce qui concerne les actions pour lesquelles aucune perspective de réalisation n'est envisageable (mais aussi les plus onéreuses du contrat !), le point de blocage commun pour la mise en œuvre des travaux aura été la non-appropriation sociale du projet malgré une association élargie des acteurs dès la première phase de l'étude préalable.

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RM&C 2019-2024, un nouveau partenariat est en cours de réflexion sur le bassin versant de la Vouge. Le document contractuel sera intitulé Contrat de "Bassin". Sa mise en œuvre d'une durée de 2 années s'échelonne sur 2019-2020, en attendant une éventuelle nouvelle organisation de la maîtrise d'ouvrage locale en charge de la gestion des milieux aquatiques sur le territoire (suite à l'étude de préfiguration GEMAPI en cours). Le document privilégiera les thématiques prioritaires du SDAGE 2016-2021 de restauration de la continuité écologique et du fonctionnement morphologique des cours d'eau.